

Formation professionnelle : unanimité trompeuse au Conseil des Etats

Un verdict pour le moins net : 32 voix sans opposition pour la nouvelle loi sur la formation professionnelle devant le Conseil des Etats, la première des deux Chambres à s'attaquer à ce problème, important entre tous. Cette unanimité cache cependant de sérieuses divergences d'opinion, qui n'ont pas trouvé à s'exprimer dans le vote final, tant les Etats sont aux mains des formations bourgeoises.

En effet, parce qu'ils estiment que le projet est trop prudent et surtout qu'il ne consacre pas efficacement le principe de l'égalité des chances, parce qu'il néglige de renforcer les possibilités de formation ultérieure, parce qu'il ne met pas nettement l'accent sur l'organisation de la formation permanente, les socialistes se sont abstenus.

Il faut revenir ici sur le sujet. D'abord par un rapide constat. Dans notre pays, la formation professionnelle passe par trois filières nettement distinctes :

Vers une formation utilitaire

Qu'apporte ce volumineux travail de révision législative (77 articles) ? « La loi actuelle (de 1963) ne pouvait plus répondre parfaitement à toutes les exigences », dit le message du Conseil fédéral. « Il s'agit de l'adapter à une évolution constante, principalement dans les domaines technique, éducatif, social, économique et démographique »¹. Le projet, tel qu'il est présenté, remplit-il ces promesses ? Si certains des organismes consultés l'estiment « réaliste et équilibré », d'autres déplorent l'absence de véritables innovations. « Le projet ne

¹ Cette citation et celles qui suivent sont extraites du message du Conseil fédéral concernant une nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle, du 26 janvier 1977.

— *apprentissage accompli dans une entreprise privée ou publique, avec fréquentation simultanée de l'école professionnelle;*

— *apprentissage accompli dans une école de métiers ou d'arts appliqués qui dispense la formation pratique et aussi l'enseignement professionnel;*

— *fréquentation d'une école de commerce publique ou privée à caractère d'utilité publique, dont les examens finals ont été reconnus par la Confédération.*

La filière la plus utilisée reste la première, basée sur le double aspect, pratique dans l'entreprise, professionnel et théorique à l'école. C'est la réglementation de celle-ci qui pose des problèmes complexes, vu la diversité des entreprises formatrices (en majorité artisanales), et les exigences parfois contradictoires de la production et de la formation. A noter que la formation pratique de l'apprenti dépend du patron, signataire du contrat et responsable de la bonne marche de l'apprentissage.

Pour saisir l'enjeu de cette révision législative, reprenons à la base le texte proposé aux députés !

s'insère pas suffisamment dans le système général d'instruction et de formation ». La perméabilité d'un domaine de formation à un autre n'est pas suffisamment développée.

On est frappé du caractère quasi intemporel du message du Conseil fédéral. Le terme de récession y apparaît une fois; peut-être est-il fait mention en passant de problèmes sur le marché de l'emploi. Cependant, une réflexion sur la situation actuelle de l'emploi, l'aspect à la fois structurel et conjoncturel du sous-emploi et sur les nécessités qui en découlent au niveau de la formation professionnelle afit totalement défaut. C'aurait été pourtant l'occasion...

Ainsi l'orientation professionnelle reste pratiquement inchangée par rapport à la loi de 1963. On aurait pu s'interroger sur les buts et les fonctions

d'une telle institution, notamment en période de crise, sur les moyens de la préserver d'une trop grande dépendance à l'égard des entreprises. Il faut noter qu'à vingt ans une proportion élevée de jeunes n'ont pas de formation professionnelle; il semble donc que l'orientation professionnelle ne remplisse pas totalement son rôle.

En ce qui concerne la formation professionnelle dans l'entreprise, les milieux syndicaux déplorent que le projet n'apporte pas une solution satisfai-

Quelques innovations du projet de loi

— *La fréquentation des cours de formation pour maîtres d'apprentissage est obligatoire.*

— *L'apprentissage dans l'entreprise est réorganisé selon le système à trois composantes; les associations professionnelles organisent des cours d'introduction visant à initier les apprentis aux techniques fondamentales de travail dans leur profession.*

— *L'admission à l'examen de fin d'apprentissage est facilitée pour les personnes n'ayant pas accompli l'apprentissage professionnel.*

— *La formation élémentaire est régie par le droit fédéral.*

— *Le perfectionnement professionnel est défini d'une manière plus large, aussi bien quant à ses modalités qu'en ce qui concerne les institutions qui en sont chargées.*

sante au problème du contrôle de l'apprentissage. Cette tâche est abandonnée aux cantons. A Genève, une commission paritaire s'en occupe; ailleurs, c'est l'affaire des patrons. Le problème de la formation des commissaires (surveillants d'apprentissage) et celui de leur disponibilité pour cette charge supplémentaire ne sont pas pris en compte, pas plus que la garantie de leur indépendance face à l'entreprise.

La mesure la plus contestable, et la plus contestée de ce projet est la légalisation, sous le nom de formation élémentaire de la pratique qui consiste à donner une formation accélérée (durée minimum pas spécifiée) et des plus parcellisée (par ex. découpage du métier de mécanicien sur machine en tourneur, fraiseur, etc... en tout dix spécialisations), tout en espérant qu'une telle formation « permette si possible un changement d'entreprise » (art. 48 du projet). Ce n'est pas le rôle d'une loi sur la formation professionnelle de donner son aval à un type de formation étroitement utilitaire et circonstanciel, propre à fournir momentanément à une certaine production ou à une entreprise la main-d'œuvre nécessaire, sans le moindre souci de l'instruction et de l'avenir professionnel de l'intéressé, soit, rappelons-le, de l'apprenti. Cette pratique aura pour principal résultat de fabriquer un type de chômeurs particulièrement difficile à reclasser. L'OFIAMT constate pourtant que la main-d'œuvre n'est pas assez souple...

Victimes principales : les femmes

L'Union syndicale suisse et le Parti socialiste suisse notamment, repoussent l'introduction dans la loi du principe de la formation élémentaire, estimant que « l'apprentissage représente le minimum qui permette à un système de formation de mériter ce nom ». Nous attendions aussi une protestation des associations féminines. En effet, cette formation semi-qualifiée, les femmes en sont plus spécialement les victimes, dans les professions commerciales par exemple (sténo-dactylo au lieu de secrétaire ou employée de bureau, vendeuse en deux ans, etc...), formations qui ne permettent ni avancement, ni acquisition d'une maîtrise.

La solution des problèmes actuels de l'emploi est à chercher, à notre avis, non dans une formation écourtée, mais dans une formation professionnelle de base suffisamment polyvalente pour permettre la possibilité de compléments ultérieurs. Dans ce sens, il faudrait étudier la proposition de l'USS

de créer une période de perfectionnement obligatoire de deux ans pour tous les jeunes qui n'entrent pas en apprentissage ou ne fréquentent pas une école secondaire de deuxième cycle.

Pour un assouplissement

Il est nécessaire d'assouplir le temps de formation et de créer les possibilités d'un retour à la vie scolaire pour toutes les professions. L'art. 49 du projet prévoit bien une telle structure, mais d'une manière trop générale et imprécise. Une formation continue n'est possible aujourd'hui que pour certaines professions (commerciales, notamment) et dans certaines régions ou cantons disposant des moyens d'enseignement nécessaires. En fait, très peu de gens en bénéficient, même si beaucoup en ressentent le besoin². C'est pourtant le seul moyen d'assurer une mobilité professionnelle suffisante dans une situation économique et technologique en évolution.

L'économie pousse à la production de semi-qualifiés, mais la formation doit-elle être purement utilitaire? On peut concevoir une autre organisation du travail que celle basée sur une dichotomie croissante entre un petit nombre d'employés très qualifiés et une masse de main-d'œuvre peu ou pas du tout qualifiée, mais tout aussi rentable, comme le prouvent des expériences dans d'autres pays, la Suède, mais aussi l'Allemagne fédérale et les Etats-Unis.

Les vœux des apprentis

P.S. — Et si l'on tenait compte des vœux des apprentis eux-mêmes? Une pétition, revêtue de 55 000 signatures, vient d'être déposée à la Chancellerie fédérale par la Jeunesse de l'USS.

² Les infirmières genevoises ont demandé récemment un centre d'éducation permanente. « Il ne s'agit pas, disent-elles, d'acquérir une spécialisation, mais d'améliorer ses compétences quel que soit le poste de travail ». Rapport de l'ASID (Association suisse d'infirmières et d'infirmiers diplômés).

Parmi les revendications présentées :

- Etendre la formation de base.
- Faciliter la formation permanente de tous les travailleurs.
- Créer un poste pour la recherche professionnelle au niveau de la Confédération.
- Rendre obligatoire formation et perfectionnement pour tous les enseignants des écoles de métiers et des entreprises.
- Offrir des branches à choix facultatives aux apprentis.
- Donner aux apprentis deux jours de congé par semaine pour qu'ils puissent suivre des cours professionnels, de culture générale et de sports, ainsi que pour faire les devoirs.
- Accorder aux apprentis, en collaboration avec les organisations syndicales, un droit de participation aux décisions sur la formation profession-

Toujours plus d'apprentis

Selon les chiffres publiés par le Bureau fédéral de statistique, le recensement des étudiants pour le semestre d'hiver 1976-1977 fait état du plus grand nombre d'étudiants inscrits jamais enregistré (54 200). Par rapport à l'année précédente, cela représente un accroissement de 1600 étudiants, soit de 3 % environ.

On peut estimer que le nombre total des étudiants universitaires se montera à 70 000 en 1986-1987. Il faut s'attendre à une évolution analogue en ce qui concerne le nombre des candidats-apprentis. Le nombre de jeunes, répertoriés selon les classes d'âge, qui sont à la recherche d'une place de travail ou d'apprentissage atteindra environ 100 000 au cours des cinq prochaines années, tandis qu'il a été en moyenne de 85 000 ces dix dernières années.

Cette évolution est due, bien sûr, au fait que les individus qui appartiennent à des années de forte natalité sont maintenant en âge de commencer des études supérieures ou un apprentissage...

DEUXIÈME SAUVETAGE EN MOINS DE DIX ANS

Usego: pauv' détaillants

Leur attention braquée sur l'assemblée extraordinaire des actionnaires du Crédit suisse convoquée pour vendredi dernier, les journaux, surtout romands, ont peu parlé d'une autre assemblée, ordinaire celle-ci mais d'une importance exceptionnelle, tenue le mardi dans une atmosphère passablement houleuse: celle des actionnaires de l'Usego-Trimerco-Holding, société faîtière du groupe Usego.

Malgré de longs discours historico-descriptifs, dont les effets ont sans doute été moins bien calculés que lors de la mise en scène (agence Farner) du Crédit Suisse, une discussion assez violente s'est engagée; plusieurs minorités d'actionnaires ont ouvertement attaqué le conseil d'administration, présidé par le conseiller aux Etats saint-gallois Paul Burgi (celui par l'intermédiaire duquel le Parti radical a reconquis le siège aupara-

vant détenu par le socialiste M. Eggenberger). Il y eut même une offre de rachat au pair de la majorité des actions de la société pour 25 millions, — offre derrière laquelle pourrait se trouver la maison Denner, qui ne serait en tout cas pas la première à vouloir cueillir ce fruit trop mûr (la société succursaliste allemande Albrecht notamment aurait voulu ainsi prendre pied en Suisse).

Entrée en lice des grandes banques

Finale, au bout de quatre heures et demie qui ont dû sembler très longues à certains, l'ordre du jour était épuisé: les comptes pour 1976, qui se soldent par un déficit de 8,9 millions de francs et par un cash-flow réduit de 23,9 % par rapport à 1975, ont été approuvés par quatre cinquièmes des actionnaires présents ou représentés. Dans la foulée, ils ont dit oui aussi au plan d'assainissement financier proposé: réduction de 60 % du capital-actions de 55 à 22 millions et émission d'actions pour un montant de 23 millions, réservées à l'UBS, à la SBS et au Crédit Suisse.

Une décennie difficile

C'est la seconde fois en moins de dix ans que le groupe Usego, quatrième détaillant de Suisse d'après le chiffre d'affaires, se trouve dans une situation très grave, mettant l'existence même de l'entreprise en péril. Elle survivra cette fois aussi, par la grâce des trois plus grandes banques suisses, dont l'une, l'UBS, avait seule participé au sauvetage précédent. A noter que, dans notre pays comme ailleurs, les banques répugnent à s'engager dans le secteur de la distribution, qu'elles connaissent mal et méprisent un peu, — pour sa faible rentabilité, mais aussi pour le caractère trop public de ses activités de vente au détail... (cela n'a pas empêché tout de même le Crédit Suisse de prendre le contrôle de la société mère du groupe Jelmoli-Innovation-Grand Passage).

Les événements et les changements ont été si durs ces dernières années que les détaillants indépendants en alimentation ne reconnaissent plus du tout leur société d'achat, leur coopérative d'approvisionnement créée en 1907 sous le beau nom de Union (USEGO: Union, Schweizerische Einkaufs-Genossenschaft, Olten). En 1967, pour la 67^e assemblée, c'était encore la fête: plus de mille détaillants-coopérateurs et de nombreux invités avaient envahi le Kursaal de Bern pour y entendre leur président d'alors, le professeur saint-gallois A. Guttersohn, célébrer une nouvelle fois les vertus du petit commerce et des classes moyennes, et le conseiller fédéral Schaffner, qui lui fit bon écho et se laissa même imprudemment aller à pronostiquer le ralentissement du mouvement de concentration dans le commerce de détail alimentaire suisse.

On sait que ce mouvement a tellement ralenti que Coop et Migros font à elles seules plus de la moitié des ventes alimentaires en Suisse, et que le nombre des épiciers et autres indépendants diminue à la cadence de plusieurs centaines par an! Convaincu qu'on n'en arriverait pas là mais quand même moins optimiste que M. Schaffner, le directeur d'Usego parla de l'horizon 80 et de la nécessité de doubler en dix ans la surface de vente pour maintenir la part au marché détenue par les indépendants. Bref, toute la mythologie euphorique des manifestations jubilaires, traditionnellement faites de regards émus et auto-satisfaits sur le passé, gage de visions rassurantes pour l'avenir, avec le salut des autorités et les morceaux de fanfare.

L'euphorie dura peu: dès l'été 1968, un état-major de crise entra en fonctions, et présentait un plan d'assainissement draconien: économies sur tous les postes de frais, personnel compris, et changement des méthodes par trop traditionalistes de gestion. Les termes de management, marketing et autres cost-plus faisaient leur entrée dans le vocabulaire de la maison, qui allait en outre devoir changer de statut juridique. Après une intensive campagne auprès des milliers de coopérateurs, naissait donc l'USEGO SA, qui commença son premier exercice le 1^{er} octobre 1969 avec la prise de participation de l'UBS.

Le gros coup de Waro

En 1970, Usego sort des chiffres rouges et développe une nouvelle conception du front de vente, ouvrant les premiers magasins « Piazza » et liquidant les exploitations non rentables; c'est aussi l'année où les clients, c'est-à-dire les détaillants, se voient soumis au système de facturation « cost-plus », par lequel les grosses commandes se trouvent beaucoup plus sensiblement avantagées que par les traditionnels rabais de quantité et autres ristournes de fin d'année. En 1971, Usego croit réussir un grand coup, en rachetant pour une quarantaine de millions les trois hypermarchés

Waro, créés par un certain R. Stahel, affairiste sans doute aussi imaginaire mais pas aussi heureux que K. Schweri, le patron de Denner.

En 1973, la réorganisation se poursuit avec la création de Usego-Trimerco-Holding, au capital de 55 millions, qui regroupe Usego SA et quatre autres sociétés de vente, d'exploitation et de conseil. Les résultats de 1973 et 1974 semblent confirmer la direction prise par le groupe Usego, qui soigne son image de « troisième force » de la distribution suisse. Mais la situation se dégrade en 1975 : le chiffre d'affaires, qui avait dépassé le milliard de francs l'année précédente, ne progresse pratiquement plus, et surtout le rendement diminue trop pour que les réserves puissent être convenablement alimentées. L'exercice suivant — celui de 1976 donc — est lourdement déficitaire.

La chasse aux responsables et aux sauveteurs

A tous les étages commence la chasse aux responsables de cette évolution. Une tête roule en automne : celle d'André Voillat, engagé au début de 1969 et auteur des diverses conceptions du front de vente. Il est remplacé par Frank Rentsch, venu tout droit de la Migros où, après avoir dirigé la coopérative de Berne, il était monté en 1970 à Zurich, pour devenir membre de la « délégation » et se trouver six ans plus tard bloqué à ce niveau, pourtant intéressant, par la nomination de P. Arnold à la présidence.

Assez satisfaits de l'acquisition de ce nouveau directeur, les actionnaires d'Usego auraient voulu des changements au niveau de l'administration, et en premier lieu de la présidence. Plus encore que Voillat, l'ex-conseiller national et actuel conseiller aux Etats Paul Bürgi a associé son nom aux réformes en tous genres tentées depuis 1968, année de sa nomination; mais il s'accroche, apparemment persuadé que l'assainissement 1977, en pleine période de stagnation de la consommation, va réussir. Pour cela, le sauvetage financier par les grandes banques ne signifie que la première condition à remplir. Gageons qu'elles sauront

monnayer leur appui, exigeant notamment un sérieux « dégraissage » de la techno-structure au sein de la holding, de toute évidence surdotée en directeurs et cadres supérieurs coûteux.

Des clients échaudés

Mais il y a tout le reste, c'est-à-dire d'abord les négociations avec les fournisseurs et les relations avec les clients. L'industrie des articles de marque, qui a toujours reconnu l'importance de la centrale d'Olten et lui a pardonné le lancement de produits sous sa propre marque, refuse désormais les nouvelles exigences d'Usego, telles les contributions aux frais d'ouverture de nouveaux magasins ou les primes pour l'introduction ou le maintien dans l'assortiment. La position des fabricants est d'autant plus forte qu'ils ont pour eux l'alibi d'une politique loyale de prix non discriminatoires, et que la centrale Usego ne peut plus compter sur la totale fidélité de ses clients. Or justement ces derniers sont complètement échaudés par les transformations de leur ancienne coopérative d'approvisionnement, devenue centrale d'achat préoccupée par sa propre rentabilité, holding sophistiquée, conseillère de plus en plus capricieuse et impérative en matière de front de vente et d'assortiment, et, pire que tout, devenue la propre concurrente de ses clients puisque le groupe Usego a développé son propre réseau de distribution, possédé en propre (Waro) ou exploité le plus souvent en franchise (Piazza, Amarillo), — ces magasins pratiquant la vente en discount à des prix qui ruineraient le détaillant indépendant.

Le marketing et la psychologie

Bref, ces dernières années, la centrale Usego a évolué davantage en fonction de lois du marketing plus ou moins bien assimilées que des principes les plus élémentaires de la psychologie. Rendus méfiants par de telles pratiques, les détaillants revendeurs ne ménagent pas leurs cri-

tiques... et ils ne se contentent plus de marronner dans leur arrière-boutique; l'assemblée des actionnaires de la semaine dernière l'a bien montré : ils ne pouvaient arithmétiquement l'emporter, mais ils ont fait la vie dure au conseil d'administration, contre lequel ils ont parlé sans ménagement, — ou fait parler, notamment M. Stahel déjà cité.

Une situation financière dangereuse pour la seconde fois en moins de dix ans, les grandes banques « mouillées » dans un commerce qu'elles n'apprécient guère, une centrale qui ne répond plus à l'attente de ses fondateurs et toujours principaux clients, un ancien président attaqué et un nouveau directeur venu tout droit de la concurrence : autant d'atouts plutôt discutables pour le grand redémarrage que devrait rapidement connaître le groupe Usego. Comme dirait M. Ritschard : on a décidément trop oublié le facteur humain, et surtout le rôle social du petit commerce.

A tout prix

Besoin de changer d'air professionnel, dans quelques cas isolés; attrait du travail en plein air, peut-être encore plus rarement; chômage, et recherche du travail à n'importe quel prix, le plus souvent : pour un poste de gardien, ne demandant aucune compétence ni formation particulières, une organisation sportive vaudoise a reçu plus de trente offres de personnes intéressées par l'emploi en question (appel par voie de presse).

Une dizaine d'entre elles n'indiquaient pas leur profession ou leur formation; mais on notait dans le nombre également, un électricien-machiniste, un électricien-câbleur, un machiniste, deux plâtriers-peintres, un mécanicien, un opérateur, un chauffeur professionnel, un technicien ETS, un dessinateur technique, un typographe, un secrétaire, un gardien, deux employés de maison, un agriculteur, un hôtelier et un commerçant en automobiles.

Coup dur pour les écologistes

Les jeux sont faits. Les groupes écologistes ne sont pas parvenus à se faire entendre dans les partis bourgeois. Ils ont même, dans un cas au moins, complètement échoué : le Parti libéral leur a opposé une brutale fin de non-recevoir (DP 310).

Avec l'annonce de la création du Rassemblement démocratique genevois (voir entrefilet), la réplique est sèche. Il faut se souvenir que dans les

Voilà en quels termes (« La Suisse », 24.6.1977), les promoteurs du Rassemblement démocratique genevois annonçaient, entre autres, la tendance de leur formation : elle a pour but de « grouper les personnes qui portent un intérêt marqué à une saine gestion économique et écologique des affaires publiques » et de « promouvoir une politique fondée sur la protection et l'aménagement de la qualité de la vie, tout en ménageant les impératifs de l'équilibre économique »...

Et les mêmes responsables de préciser : « Les structures économiques et politiques de notre République ne sont pas orientées vers la satisfaction des besoins réels de la population. Il en résulte un malaise profond entre citoyens élus au Grand Conseil et au Conseil d'Etat. Trop souvent, les responsables politiques ont confondu intérêts particuliers et intérêt général. C'est la raison pour laquelle nous proposerons des hommes nouveaux pour une nouvelle politique ».

trois partis bourgeois, les démo-chrétiens, les radicaux et les libéraux, c'est parmi les derniers que l'on trouve la « clientèle » la plus sensibilisée aux problèmes de l'environnement. Alors qu'une

partie de ces gens-là semble se résigner au coup de force de la direction de leur formation, une autre a donc décidé de franchir le pas en lançant une nouvelle formation sur l'échiquier politique genevois.

Les promoteurs du parti en question ne sont pas connus. Mais qui fréquente les milieux écologiques reconnaît une frustration bien précise dans la méfiance annoncée à l'endroit des institutions politiques traditionnelles : c'est celle de tous ceux qui, proches du Parti libéral (quand ils n'en sont pas membres), se heurtent jour après jour — qu'il s'agisse des démolitions dans le centre-ville, de l'autoroute de contournement — à la politique du chef libéral du Département des travaux publics et à sa volonté de bétonner ville et campagne à un rythme accéléré.

La contre-attaque, malheureusement, semble bien timide; et en l'état actuel le nouveau parti ne

Le danger des loisirs

Une statistique de saison, celle des « accidents pendant les loisirs » en Suisse ! Est-ce l'influence de la réduction des horaires de travail ? En tout cas, ces dernières années, l'importance des accidents qui ont eu lieu pendant les « loisirs » s'est considérablement accrue. Une première indication : pour les assurés enregistrés à la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents (CNA, à Lucerne), et pendant les années 1963 à 1970, le nombre de ces accidents a cru de 73 000 à près de 85 000, c'est-à-dire de 45,4 % à 49 %; sur 1000 assurés du sexe masculin, on enregistrerait environ quatre accidents de plus que sept ans auparavant pendant les loisirs (chez les assurés de sexe féminin, l'augmentation a été plus faible : de deux à trois).

Voilà des chiffres qui font réfléchir¹. D'emblée deux précisions :

¹ Voir notamment, Samuel Fasler, « Les accidents pendant les loisirs, en Suisse », résumé d'un exposé paru dans « Forum Statisticum » (déc. 1974).

devrait pas inquiéter les trois membres de la coalition bourgeoise et le lobby qui la gouverne. Ce dernier vient du reste d'enregistrer une nouvelle victoire : il a réussi à placer l'un des siens, M. Milleret, sur le ticket électoral du PDC pour le Conseil d'Etat. M. Milleret venait de faire preuve de son efficacité en coulant, de manière magistrale — il avait même pour cela obtenu l'appui d'un député communiste... — le projet socialiste qui tendait à remplacer l'autoroute de contournement à travers les Evaux et la presqu'île de Loex par une simple route...

De cette manière, si dans la nouvelle répartition des dicastères gouvernementaux, M. Vernet passe aux Finances, M. Milleret reprendra les Travaux publics... et les intérêts du groupe seront mieux défendus que jamais. Face à la puissance du lobby du béton, on ne peut être que consterné par la fragilité des groupes de pression écologiques.

— Les seuls calculs possibles sont effectués à partir des données de la CNA qui assure contre les accidents environ deux tiers des salariés dans notre pays, et ce de par la loi. On ne trouvera donc pas dans l'« échantillonnage » notamment les accidents survenus aux personnes occupées dans l'agriculture, les banques et les assurances, dans l'hôtellerie et dans une bonne partie du commerce. Les tendances paraissent néanmoins valables pour l'ensemble de la population.

— Sont considérés comme « accidents pendant les loisirs », les accidents qui ne surviennent ni pendant le travail, ni sur le chemin du travail; il s'agit donc d'accidents non professionnels.

Les statisticiens de la CNA ont décortiqué de la manière la plus précise possible tous les cas d'accidents qu'ils ont pu répertorier. N'entrons pas dans trop de détails ! Le plus évident, si l'on consulte attentivement les tableaux publiés (rubriques principales : au domicile, au dehors, participation à des fêtes et à des réunions, occupations « accessoires », sports, et enfin promenades, excursions, voyages), c'est que les accidents de sport sont les

plus fréquents. Leur fréquence dépasse celle des accidents survenus lors de promenades, excursions ou voyages, et ceci malgré le fait que, parmi ces derniers, les accidents de la circulation occupent une place très importante.

Détailler les accidents survenus pendant la pratique d'un sport, c'est fixer la hiérarchie suivante, du plus « dangereux » au moins « dangereux » : les sports d'hiver, suivis de près par les « jeux avec des balles, et bien plus loin, dans un mouchoir, la gymnastique, les sports nautiques et l'alpinisme.

S'il fallait tenter d'évaluer le nombre des accidents survenant pendant les loisirs et leurs conséquences économiques pour toute la Suisse, on obtiendrait, « grosso modo », les résultats suivants : actuellement, le nombre de ces accidents, sans compter les « cas-bagatelle » devrait se situer entre 300 000 et 350 000 cas par an, d'où environ 750 à 850 millions de francs en frais directs; compte tenu des frais indirects, la perte totale pour l'économie suisse se monterait alors à 4 à 5 milliards de francs, soit 4 à 5 % du produit social brut ! Ainsi, calculent les spécialistes, chaque vingtième franc de travail est « perdu » à la suite d'un accident survenant pendant les loisirs...

Après le 12 juin (suite)

Les retombées du « non » à la TVA du 12 juin dernier : on commence à compter les coups. Voici déjà les crédits nécessaires à l'aide aux universités qui font les frais du climat « économies à tout prix », méticuleusement orchestré par la droite. Et ce, bien sûr, sans qu'il soit un instant question d'un ajournement (ne parlons pas de coupes sérieuses !) de certains crédits militaires (voir par exemple ceux indispensables à la construction d'une caserne à Moudon...) : priorités traditionnelles obligent !

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Pinochet, connais pas

Je disais l'autre jour (DP 411) l'agréable surprise que j'avais eue en lisant « La Moto de Pelrino » de Dubouchet et les « Histoires rauraques » de Siegenthaler. Non pas œuvres « engagées » ; non pas même œuvres « d'actualité » — mais livres où se reflète tout de même une certaine actualité — au contraire de tant d'autres, particulièrement chez nous, résolument « intemporels » : romans de la pure intériorité, romans « solipsistes », dont le seul héros a vécu apparemment sur une île déserte, à l'écart de toute histoire...

De même, au début de cette année, m'étant trouvé faire partie d'un jury, chargé de décerner un prix de roman : frappé par le fait que la plupart des trente-deux manuscrits (dont plusieurs remarquables) se déroulaient en des temps indéterminés — heureux encore, quand une auto venait attester que du moins on se trouvait au XXe siècle !

C'est pourquoi j'ai aimé par contraste le... peut-être pas le *roman* : le délire verbal, le délire lyrique, le délire onirique, par moments blasphématoire, par moments ordurier, oui, d'une extraordinaire violence, mais me semble-t-il, par moments d'une grande beauté, d'Alain Nitchaef, dont je vois qu'il fait parler de lui au Festival de la Cité, à Lausanne :

« T'as connu le général Pinochet, non t'a pas
[connu !

Pinochet ça fait des années qu'il règne au Chili.
C'est dégueulasse.

Partout les mouvements de gauche s'excitent.
Pour des prunes.

Lui il continue à régner.
A assassiner tous ces pauvres mecs qui lui ont
[rien fait.

A leur faire subir les pires tortures.
Les baïonnettes dans le cul.
Arracher les ongles.
Décapiter au ras du sol.

Non, t'as pas connu !
Moi non plus d'ailleurs.
D'ailleurs, je suis aussi lâche que toi, je ne fais
[rien, j'attends que ça passe.

Et pendant ce temps-là, les femmes se font violer,
pendant que les nôtres en Europe constituent des
[mouvements antiviol.

Oui, mais elles, on ne les assassine pas après.
Voilà toute la différence, copain, on ne leur ouvre
[pas le ventre à coups de baïonnettes.

On ne les assassine pas après, camarade.

Tu piges un peu la différence.

Révoltez-vous, nom de dieu.

Y en a pas un !

Pas un de ces mecs soi-disant anars de gauche.

Pour aller faire le voyage au Chili, et essayer
[d'assassiner ce mec.

Pas un ! Ils tiennent trop à leur peau.

Que les autres crèvent, c'est pas lui, il s'en fout.

Lui il baise tranquille.

Toi, toi, toi, toi tu baises tranquille,

Toi tu bouffes tranquille

Tu t'en fais pas trop

Tu t'inquiètes pas.

T'es parcimonieux en tout et pour tout.

Dans chaque chose il y a du bien et du mal.

Ça s'appelle la démocratie ça.

Le régime Pinochet ?

Y' a du bien et du mal.

Tu comprends.

On peut pas bien dire.

On reste là tranquillement, à attendre que ça
[passe.

On se boit un petit verre tranquille, un petit
[pastis, garçon,

Allez, à la santé du Pinochet. »

J. C.

RECTIFICATION : DP 412, texte de première page, deuxième colonne, il fallait lire un taux de 27 % pour un revenu de 200 000 francs (et non pas 7 % !).

Police: les complexes de Kurt Furgler

La PMI est morte, vive la PFS! L'idée d'une police mobile intercantonale, née à la fin des années soixante, n'a connu de concrétisation à la suite, notamment, du vote négatif de Genève, principal demandeur. On est en 1970.

Kurt Furgler, le nouveau chef du Département fédéral de justice et police, ne veut pourtant pas en rester là. Et son dynamisme bien connu va trouver à s'exercer également dans le domaine de la sécurité! Il court les conférences internationales où l'on traite de lutte contre le terrorisme et signe, au début de cette année, une convention européenne sur le sujet.

Mais Kurt Furgler ne reste pas non plus inactif à l'intérieur. Le Conseil fédéral lui semble singulièrement démuné en matière de police: pour accomplir les tâches de sécurité que lui impose la Constitution, le Gouvernement devrait passer par les Cantons ou requérir l'armée... Or les chefs militaires ont fait connaître à plusieurs reprises leurs réticences à ce que l'armée soit utilisée pour des tâches de maintien de l'ordre. Le haut commandement ne veut pas se salir les mains, et jusqu'à nouvel ordre, l'ennemi doit venir de l'extérieur.

Fin 1976, le Conseil fédéral consulte les Cantons. Le projet: la mise à disposition de la Confédération, en cas de besoin, de contingents cantonaux formés et équipés par Berne et encadrés par deux cents policiers fédéraux.

Les objectifs avoués: protéger les représentations diplomatiques, les conférences internationales, les chefs d'Etat étrangers, les magistrats helvétiques, les passagers des avions suisses.

Les Cantons se déclarent favorables au projet. Appâtés par les subsides fédéraux, ils ont laissé au vestiaire leur susceptibilité en matière de souveraineté. Le Parlement pourrait adopter cette année encore la nouvelle loi sur la Police fédérale de sécurité.

Les motifs avancés par le Département fédéral de justice et police à l'appui de son projet sont déri-

soires. Le besoin de protection des ambassades et des organisations internationales ne justifie pas la présence permanente de deux cents super-flics et l'entraînement particulier de plusieurs centaines, voire milliers de policiers cantonaux. Pas plus que la surveillance des avions de ligne!

Parmi d'autres défauts majeurs de l'entreprise, on voit d'autre part pointer la surenchère en matière de sécurité et de répression: cette élite policière, entraînée et équipée aux frais de Berne ne manquera pas de susciter des envies au sein des polices existantes, envies qui devront alors être satisfaites sur les budgets cantonaux réservés à cet effet. Et que dire du contrôle cantonal sur la mobilisation de ces effectifs spécialement entraînés? On ne saurait admettre que ces derniers soient envoyés faire leur travail simplement sur l'ordre de leur commandement centralisé dans la Berne fédérale.

Ceci dit, il est vrai qu'au total les effectifs de

DANS LES KIOSQUES

Cinquante numéros

Cinquante numéros: c'est l'âge, respectable pour un trimestriel, du Bulletin de la section suisse de l'Internationale des résistants à la guerre, intitulé plus simplement « Le Résistant à la guerre » (case postale 2721, 8023 Zurich), et qui paraît, à chaque livraison, en français pour une part, en allemand et en italien pour le reste du journal.

Dans chaque numéro, des nouvelles des procès d'objecteurs de conscience en Suisse, si c'est possible un approfondissement des doctrines non violentes, et des nouvelles des « luttes » engagées, particulièrement sur le front nucléaire.

Dans le numéro de juillet 1977, à noter, par exemple, une page consacrée à la « militarisation du pouvoir en Amérique latine », un bilan

sécurité en Suisse sont plus faibles que dans beaucoup d'autres pays. Et c'est tant mieux. Nous n'avons pas à faire un complexe d'infériorité dans ce domaine. Les événements étrangers montrent clairement que ce sont le plus souvent les polices de choc qui créent la violence, et non l'inverse. Les événements de Moutier aussi: quand les grenadiers bernois n'interviennent pas, tout se passe dans le calme (et ne parlons pas de l'effet de dissuasion des forces intercantionales!) A Kaiser-augst, l'absence d'intervention de la force publique a permis que des désordres sérieux soient évités. Alors qu'à Gösgen, la semaine dernière... Que cherche alors Kurt Furgler? A empêcher toute expression de mécontentement qui prendrait trop d'ampleur? A criminaliser les manifestations d'opposition qui débordent le cadre offert par les institutions?

En 1934, le peuple avait repoussé une loi sur la protection de l'ordre public que ne justifiait pas la situation du moment. Le conseiller fédéral Haeberlin avait alors démissionné.

des suites parlementaires de l'initiative de Münchenstein (« Service civil: c'est raté... ») et une note sur le boycott de la justice militaire (« Une tactique qui fait école en Suisse romande »).

— Dans le magazine hebdomadaire du « Tages Anzeiger », un reportage sur l'architecture aux Etats-Unis, des bases pour comprendre notre architecture helvétique et pour apprécier une évolution esthétique qui a des retombées importantes de ce côté-ci de l'Atlantique.

Dans le même numéro du quotidien zurichois, une étude sur le système de notation des élèves, intitulée: « Ecole - Notes - Maîtres », menée par Hans Manz, professeur à Erlenbach.

— Dans le supplément hebdomadaire de la « Basler Zeitung », sept pages (photographies et textes) consacrées aux jardins, à la fois comme expression artistique et comme nécessité économique.